**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers L’an Deux Mil vingt, le 2 mars,

en exercice 8 le Conseil Municipal de la commune de Villeny, dûment convoqué,

présents 6 s’est réuni en session ordinaire à la Mairie,

votants 6

pouvoirs 0

sous la présidence de Monsieur Alain BLANCHE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février

**Présents** : M BLANCHE Alain, M CHEVALLIER Hubert, M HERPIN Dominique, M DOM Pascal, Mme MARSAIS Mylène, Mme CHESNEAU Nathalie.

**Excusé** : M BOUYER Jean-Louis, M PASTEUR Didier.

**COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil Municipal :

 Après s’être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l’exercice 2019 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

 Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

 Considérant que le compte est exact.

 1° Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au
31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

 2° Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

 déclare que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote : 6 voix Pour**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire se retire afin que le Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur CHEVALLIER Hubert, après examen des documents budgétaires de 2019 et des pièces s’y rapportant, fixe comme suit les résultats de l’exercice :

Budget principal

**Section de fonctionnement :** Déficit de **557.46€**

**Section d’investissement :** Déficit de **33 874.18€**

Budget chauffage bois

**Section de fonctionnement :** Déficit de **2 423.14€**

**Section d’investissement :** Excédentde **2 851.09€**

Budget eau et assainissement

**Section de fonctionnement :** Excédent de **29 373.03€**

**Section d’investissement :** Excédent de **9 532.24€**

Budget local bureau

**Section de fonctionnement :** Excédent de **4 196.17€**

**Section d’investissement :** Déficit de **18 863.41€**

Budget multiservices

**Section de fonctionnement :** Excédent de **4 269.09€**

**Section d’investissement :** Déficit de **1 556.59€**

Budget restaurant

**Section de fonctionnement :** Excédent de **3 399.02€**

**Section d’investissement :** Déficit de **5 757.12€**

Monsieur le Maire n’ayant pas pris part au vote :

**Comptes administratifs approuvés : 6 voix Pour.**

**AFFECTATION DU RESULTAT D’EXPLOITATION DE**

**L’EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL  ET BUDGETS ANNEXES :**

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la Présidence de Monsieur BLANCHE, le Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2019, ce jour

Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2019

Constatant que les comptes administratifs 2019 présentent :

Budget principal

* Un excédent cumulé de fonctionnement de 53 911.64€
* Un déficit cumulé d’investissement de 33 919.03€

Décide d’affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la commune comme suit :

* A la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté : + 19 992.61€
* A la ligne 1068 - pour couvrir le besoin de la section d’investissement : + 33 919.03€

Budget chauffage bois

* Un excédent cumulé de fonctionnement de 2 456.64€
* Un excédent cumulé d’investissement de 2 851.09€

Décide d’affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du chauffage bois comme suit :

* A la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté : + 2 456.64€

Budget Eau et Assainissement

* Un excédent cumulé de fonctionnement de 83 583.85€
* Un excédent cumulé d’investissement de 9 532.24€

Décide d’affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de l’eau et assainissement comme suit :

* A la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté : + 83 583.85€

Budget Local Bureau

* Un excédent cumulé de fonctionnement de 4 196.17€
* Un déficit cumulé d’investissement de 18 863.41€

Décide d’affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du local bureau comme suit :

* A la ligne 1068 - pour couvrir le besoin de la section d’investissement : + 4 196.17€

Budget Multiservices

* Un excédent cumulé de fonctionnement de 11 326.51€
* Un déficit cumulé d’investissement de 1 556.59€

Décide d’affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du multiservices comme suit :

* A la ligne 1068 - pour couvrir le besoin de la section d’investissement : + 1 556.59€
* A la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté : + 9 769.92€

Budget Restaurant

* Un excédent cumulé de fonctionnement de 10 391.91€
* Un déficit cumulé d’investissement de 5 757.12€

Décide d’affecter le résultat excédentaire de fonctionnement du restaurant comme suit :

* A la ligne 002 – résultat de fonctionnement reporté : + 4 634.79€
* A la ligne 1068 - pour couvrir le besoin de la section d’investissement : + 5 757.12€

**Vote : 6 voix Pour**

**L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.**